

## **Appel à projet 2023**

### **Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier en région Auvergne-Rhône-Alpes**

### **Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**

#### **Récapitulatif des documents à fournir :**

- **Dossier de candidature avec les pièces annexes :**
  - descriptif du projet : plan d'action, modalités de partenariat et missions de chaque partenaire,
  - liste des personnels impliqués sur le projet, par structure (noms et références / expérience dans l'animation foncière)
  - pour bénéficier du bonus de deux points en cas de prévision de projet(s) de desserte forestière qui sera(ont) facilité(s) par ce travail sur le foncier : justificatif de l'existence de ces projets, par exemple documents de planification (schéma de desserte, projet dans le cadre d'une charte forestière de territoire, projet inscrit dans un aménagement ou un plan simple de gestion groupé...)
  
- **Formulaire de demande d'aide CERFA dûment complété, signé et accompagné de :**
  - délibération du conseil intercommunautaire donnant l'autorisation au président à déposer une candidature à l'AAP animation de la gestion et du foncier forestier 2023,
  - RIB tamponné et signé,
  - justificatifs de salaires,
  - barèmes kilométriques, copie de la carte grise des véhicules,
  - barèmes pour les coûts d'hébergement et de restauration,
  - devis de prestations,
  - attestation de la situation au regard de la TVA.